

Agent de service saisonnier (H/F)

Structure d'accueil : SMEAG Île de loisirs de Créteil

L'île de loisirs constitue un espace de verdure aménagé autour du lac de Créteil, qui permet la détente et la pratique d'activités sportives, culturelles, de plein air et de loisirs dans un cadre naturel préservé. L'équipe du syndicat mixte assure la gestion des installations : bâtiments, école de voile, piscine à vagues de 1 310 m², aires de jeux et parcours sportifs au sein d'un espace de loisirs de 20 hectares.



Localisation :

Créteil

Missions :

Pour accompagner l'accroissement d'activités saisonnières avec l'ouverture de la piscine et permettre la mise en place de la baignade dans un esprit de loisirs et de détente, nous recherchons un(e) saisonnier(ère) pour un poste d'agent(e) de service.

Vous aurez pour principales missions de :

- Véhiculer une image positive de l'île de loisirs de Créteil et proposer les nouvelles activités aux usagers,
- Participer à la préparation des bâtiments et espaces pour l'accueil des usagers,
- Mettre en œuvre la procédure de nettoyage sanitaire,
- Maintenir les toilettes publiques en bon état de propreté,
- Accueillir, informer et orienter les usagers dans l'espace,
- Aider à la réservation en ligne avec les usagers en difficulté à l'entrée.

Profil du candidat :

Diplôme : Pas de diplôme requis.

Expérience requise : non

Capacité à appliquer les règles de propreté et d'hygiène du site et à respecter les procédures d'entretien et d'utilisation du matériel

Polyvalence et esprit d'équipe

Souci de la qualité du travail, sérieux et ponctualité

Bon relationnel pour accueillir le public avec amabilité, sens du contact, capacité d'écoute

Sens de l'organisation, rapidité d'exécution

Type de poste : Filière technique, Cadre d'emploi des adjoints techniques

Poste d'encadrement : Non

Durée : 2,5 mois de mi-juin à fin août

Rémunération : de 1596€ à 1640€ net par mois

Temps de travail : 35 heures par semaine, 6 jours par semaine, travail tous les week-ends, conformément aux plannings établis par la Direction avec contraintes horaires de week-end.